

Votants : 78
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 19 janvier 2018
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 30 janvier 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 29 janvier 2018

HABITAT – PIG LABELLISE "HABITER MIEUX" 2014-2017 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS PRIVES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Alain CHAUFFIER à Jean-Martial FREDON, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Michel HALGAN à Rabah LAICHOURE, Marie-Paule MILLASSEAU à Sylvette RIMBAUD, Marcel MOINARD à Jean-François SALANON, René PACAULT à Michel PANIER, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Dominique SIX à Jeanine BARBOTIN, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Gérard GIBault par Patrice VIAUD

Titulaires absents :

Jean-Romée CHARBONNEAU, Jean-Claude FRADIN, Christine HYPEAU, Dominique JEUFFRAULT, Sophia MARC, Serge MORIN, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Michel HALGAN, Gérard LABORDERIE, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, René PACAULT, Alain PIVETEAU, Dominique SIX, Elodie TRUONG

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 29 JANVIER 2018

HABITAT – PIG LABELLISE "HABITER MIEUX" 2014-2017 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS PRIVES

Monsieur **Christian BREMAUD**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération du 25 novembre 2013, la CAN a décidé de poursuivre son action en faveur de l'amélioration du parc ancien privé en signant le 26 décembre 2013, un Protocole d'accord avec l'Etat et l'Anah (Agence nationale de l'habitat) pour la mise en place, pour une période de quatre ans, d'un PIG labellisé " Habiter mieux ".

Par délibération du 22 septembre 2014, la CAN a défini l'ensemble des modalités d'engagements et de versements de ses aides financières avec le bureau d'études SOLIHA Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin (Antenne des Deux-Sèvres), chargé du suivi-animation de ce dispositif.

Terminé depuis le 31 décembre 2017, ce dispositif a ainsi permis d'accorder des subventions, sous certaines conditions, aux propriétaires occupants ou bailleurs privés afin de lutter contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé/indigne (signalé ou identifié dans le cadre d'actions de repérage), mais également pour adapter les conditions de logement à la perte d'autonomie pour les personnes âgées, à mobilité réduite ou handicapées.

Après étude et instruction des dossiers de demandes de subvention déposés auprès de la délégation locale de l'Anah jusqu'au 31 décembre 2017, et suite aux décisions des Commissions Locales de l'Anah (CLA) des Deux-Sèvres, il est proposé d'attribuer aux bénéficiaires, un montant prévisionnel total de **25 500 €** détaillé dans le tableau joint en annexe.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider l'engagement financier de la CAN indiqué dans le tableau récapitulatif joint en annexe, concernant l'amélioration de logements anciens sur son territoire,
- Autoriser, à l'appui des dossiers de l'Anah, le versement de la somme au bureau d'études SOLIHA Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (Antenne des Deux-Sèvres) pour assurer le paiement sur pièces justificatives (*principalement la fiche de calcul au paiement de l'Anah*), dès lors qu'une convention de subrogation de paiement entre les bénéficiaires et le bureau d'études SOLIHA Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin (Antenne des Deux-Sèvres) aura été adressée à la CAN,

- Autoriser le Président, ou le Membre du Bureau délégué, à signer tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Christian BREMAUD

Membre du Bureau Délégué

ANNEXE

TABLEAU RECAPITULATIF DES AIDES FINANCIERES PREVISIONNELLES MAXIMUM DE LA CAN SUITE AUX COMMISSIONS LOCALES DE L'ANAH

Nbre logts	Adresse des logements concernés	Travaux HT éligibles	Subventions Anah agréées	Subventions FART * agréées	Subvent. CAN
Logt 1	264 rue de Mursay - ECHIRE	21 355 €	10 000 €	2 000 €	1 500 €
Logt 2	36 rue du Pin - GERMOND-ROUVRE	3 745 €	1 873 €	0 €	1 000 €
Logt 3	76 avenue de Niort - BEAUVOIR SUR NIORT	8 457 €	4 229 €	846 €	1 500 €
Logt 4	04 rue de la Grande Métairie - SAINT-SYMPHORIEN	10 576 €	5 288 €	1 058 €	1 500 €
Logt 5	Lieu-dit " La Gaie Fondue " - SAINT-HILAIRE LA PALUD	19 941 €	9 971 €	1 994 €	1 500 €
Logt 6	22 rue des Promeneurs - Lieu-dit " La Girauderie " - BRULAIN	18 222 €	9 111 €	1 822 €	1 500 €
Logt 7	35 impasse des Alpanas - JUSCORPS	34 553 €	10 000 €	2 000 €	1 500 €
Logt 8	834 rue de la Digue - AIFFRES	16 811 €	8 406 €	1 681 €	1 500 €
Logt 9	186 rue des Volaines - ECHIRE	4 146 €	1 874 €	0 €	1 000 €
Logt 10	20 impasse des Joncs - USSEAU	20 126 €	10 000 €	2 000 €	1 500 €
Logt 11	72 route de Niort - PRAHECQ	8 802 €	3 081 €	0 €	500 €
Logt 12	08 rue de la Prée - COULON	9 884 €	4 630 €	988 €	1 500 €
Logt 13	10 rue René Caillié - FRONTENAY ROHAN-ROHAN	21 060 €	7 000 €	0 €	500 €
Logt 14	72 route de la Gare - SAINT-SYMPHORIEN	15 399 €	5 390 €	1 540 €	1 000 €
Logt 15	105 impasse de l'Oignon - SAINT-MARTIN DE BERNEGOUE **	111 289 €	25 337 €	1 500 €	8 000 €
TOTAUX		324 366 €	116 190 €	17 429 €	25 500 €

* FART : Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique

** Logement locatif privé conventionné

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20180129-C53-01-2018-DE Date de télétransmission : 01/02/2018 Date de réception préfecture : 01/02/2018
--